

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508  
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 juin 2023

**N° 23/031**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux juin à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES CAP A, B et C.**

**Etaient présents** : Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur Didier PERELLO.

**Etaient absents excusés** : Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PEAUMIER, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Monsieur Jean-Pierre JACQUIN et son suppléant Monsieur Michel PARTAGE, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Madame Katy RICARD et son suppléant Monsieur François LUCAS.

**Etait représentée** : Madame Martine RIEU a donné procuration à Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Conformément à l'article 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès des Centres de gestion sont désignés, à l'exception du Président de la Commission Administrative Paritaire, par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une Commission Administrative Paritaire pour la même catégorie de fonctionnaires. Une proportion minimale de 40% de chaque sexe est exigée, conformément à l'article 54 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Par délibération du 16 mars 2022, ont été désignés :

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie A (6 titulaires et 6 suppléants) :

**TITULAIRES**

Monsieur Maurice CHABERT  
Monsieur Jean-François LOVISOLO  
Monsieur Alain OUDARD  
Madame Sylviane FERRARO  
Monsieur Max RASPAIL  
Madame Valérie MICHELIER

**SUPPLEANTS**

Madame Françoise RAMBAUD  
Madame Geneviève JEAN  
Madame Jocelyne RAVET  
Monsieur Serge SOLER  
Monsieur Ghislain ROUX  
Madame Christine LANTHELME



2023/033

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie C (8 titulaires et 8 suppléants) :

TITULAIRES

Monsieur Maurice CHABERT  
Madame Geneviève JEAN  
Madame Sonia HAQUET  
Monsieur Marc MOSSÉ  
Madame Dominique ANCEY  
Monsieur Gilles RIPERT  
Monsieur André AIELLO  
Madame Sophie MARQUEZ

SUPPLEANTS

Madame Françoise RAMBAUD  
Madame Béatrice PAUMIER  
Madame Nicole GIRARD  
Madame Arlette GARFAGNINI  
Monsieur Gilbert CHAZAL  
Madame Charlotte CARBONNEL  
Madame Geneviève ROUVIER  
Madame Hélène MERIGAUD

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur ces désignations.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Vaucluse,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG du 16 mars 2022,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**APPROUVENT** à l'unanimité ces désignations.

Pour extrait conforme,

Le Président du  
Centre de Gestion de la fonction  
Publique territoriale de Vaucluse  
Certifie le caractère exécutoire  
de la présente décision  
AVIGNON, le 26/07/2023

Le Président,  
  
Maurice CHABERT  
